

T M C I

Société anonyme avec conseil d'administration
au capital de 1.280.000.000 FCFA
Siège social : Km 4, Boulevard de Marseille - Zone 3
01 B. P. 1 272 ABIDJAN 01 - RCCM : CI-ABJ-1963-B-782
cc : n° 0100474 J

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au Siège à Abidjan - Zone 3, Km 4, boulevard de Marseille, dans le hall HYUNDAI, le **VENDREDI 10 JUIN 2016 A 10 HEURES**

Afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015.**
2. **Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique**
3. **Quitus aux administrateurs.**
4. **Affectation du résultat et mise en paiement des dividendes.**
5. **Fixation du montant de l'indemnité de fonction à verser aux Administrateurs.**
6. **Ratification de la désignation par cooptation de M^{elle} Laila AIT EL MKADEM en qualité d'Administrateur en remplacement de M^{me} Fadoua MOUTAOUAKIL, démissionnaire.**
7. **Non renouvellement du mandat d'Administrateur de la Compagnie Française de Participations Financières.**
8. **Nomination de Messieurs Serge GURVIL et François PIRAUX en qualité d'administrateurs ;**
9. **Renouvellement des mandats des co-commissaires aux comptes titulaires et des co-commissaires aux comptes suppléants.**
10. **Pouvoirs en vue des formalités.**

Les actionnaires pourront émarger la feuille de présence et entrer dans la salle à compter de 9 heures.

L'inventaire, le bilan, les comptes de gestion, de production, d'exploitation et de résultats, les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale et tous autres documents prévus par les textes, seront tenus à la disposition des actionnaires, pour consultation, au Siège Social, à compter de ce jour.

Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés à la SOGEBOURSE ou au Siège Social avant le 5 Juin 2016.

Le Conseil d'Administration